

Analyses 2013



Les alternatives à l'intervention armée : la Suède, un modèle à suivre

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Les alternatives à l'intervention armée :

la Suède, un modèle à suivre

De nos jours la tendance générale est axée sur l'utilisation de la force armée en réponse à la grande majorité des crises. Lorsque l'on réalise que la population civile est la principale victime des interventions armées, voire l'unique cible des attaques, il est urgent de mettre en place des alternatives non violentes. Elles existent, et la Suède les applique depuis une vingtaine d'années. Qu'avons-nous à apprendre de la politique étrangère suédoise pour faire face aux menaces actuelles ?

La fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle ont vu l'émergence sur la scène internationale de nouveaux acteurs, dont les groupes armés non étatiques¹, qui contribuent à la redéfinition des rapports de force et de l'ordre mondial. Parallèlement, notre monde fait face à des menaces contre lesquelles les états doivent se défendre, comme le terrorisme, les crises financières, alimentaires, écologiques, sociales, la criminalité organisée et les trafics illégaux, la corruption, l'espionnage et l'ingérence. En tant que fonction vitale d'un pays,

la défense est prise en charge par l'armée, qui protège la population et l'état en cas d'attaque armée ou de crise, et assure l'intégrité territoriale nationale.

Ainsi, la dernière décennie a connu une augmentation notable des budgets militaires [voir le graphe ci-dessous].

Or, si ces menaces et risques sont réels, et si une force armée formée et équipée est naturellement indispensable à un état, il est important de rappeler que la justice, la dignité et la liberté sont des éléments essentiels pour la construction d'une paix durable et véritable, et qu'une intervention armée qui les ignore ne peut établir qu'un déséquilibre dangereux. Par ailleurs, l'analyse de la menace est parfois instrumentalisée pour permettre l'application de politiques profitant à l'industrie de l'armement.

Dans de nombreux cas la militarisation est une réponse à une menace directe sur le territoire et la population d'un pays, néanmoins elle s'inscrit parfois dans une logique géopolitique. Ainsi, l'augmentation des dépenses militaires des états faisant partie des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) correspond davantage à une "ambition non belliqueuse"². Celle-ci englobe notamment une volonté de (ré)affirmation du statut de puissance mondiale et d'un renforcement de leurs zones d'influence respectives.

Toutefois cet objectif semble pouvoir être atteint par d'autres moyens.

Le modèle suédois

La Suède se démarque au niveau mondial par une vocation neutre et internationaliste. Alors que sa situation géopolitique et démographique ne lui permet pas de s'affirmer face aux puissances classiques globales, la Suède est reconnue mondialement à travers la promotion des droits de l'Homme, de l'éducation et de la démocratie. Sa neutralité est par ailleurs défendue au niveau international par sa politique de maintien de la paix.

Ce pays scandinave n'a plus été en guerre depuis 1814 et est resté neutre pendant les deux guerres

mondiales. Après la deuxième guerre mondiale, la politique étrangère suédoise se base sur le principe de “non-participation aux alliances en temps de paix, visant la neutralité en cas de guerre”. Elle est membre de trois organisations habilitées à conduire des opérations de paix qui sont l’Organisation des Nations Unies (depuis 1946), l’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (depuis 1975) et l’Union européenne (depuis 1995). Elle participe aussi au Partenariat pour la Paix (PpP) de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord (depuis 1994).

A travers une trentaine de missions onusiennes, la Suède a mis à disposition plus de 80000 personnes. Ses principales priorités sont l’amélioration des capacités de l’ONU à prévenir les conflits et à réagir dans leur phase initiale. De plus elle souhaite développer une nouvelle génération d’opérations où les organismes militaires, politiques et humanitaires se coordonnent pour mettre en place une réponse plus efficace. Quant à la coopération avec l’OTAN, elle se réalise notamment, mais pas exclusivement, à travers la participation de la Suède aux opérations de maintien de la paix, de déploiement de plans civils d’urgence et de gestion de crise, ainsi qu’aux efforts de réforme du secteur de la sécurité de pays partenaires. Ainsi, la contribution à la paix et à la sécurité internationales est une des missions officielles des Försvarsmakten (Forces Armées Suédoises).³

En plus de sa participation opérationnelle et financière⁴ aux opérations de maintien de la paix, elle a un rôle reconnu de médiateur international. Celui-ci se traduit par une diplomatie informelle visant à faire avancer le processus de résolution d’un conflit international par la construction d’un dialogue et d’une relation de confiance entre les parties. Folke Bernadotte, médiateur des Nations Unies en Palestine en 1948 (assassiné dans l’exercice de cette fonction), Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies de 1953 à 1961, et Olof Palme, nommé Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l’Iran et l’Irak en 1980, sont quelques-uns des citoyens suédois qui se sont inscrits dans cette politique.

Il faut noter également le rôle pionnier de la Suède, d’une part dans la formation du personnel suédois et international qui participe aux opérations de maintien de la paix, et d’autre part dans la recherche académique sur la polémologie et l’irénologie. Le Swedint et le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) en sont des exemples.

Premier pays du monde à instaurer la liberté de la presse en 1766, elle utilise son active présence dans les pays en développement pour y promouvoir la paix et la sécurité ainsi que le respect des droits fondamentaux. Cette démarche est une stratégie à long terme, le développement et l’éducation des populations alimentant leur conscience politique, avec comme objectif le renforcement de l’état de droit. L’Agence suédoise pour la Coopération Internationale au Développement⁵ met ainsi en œuvre de nombreux partenariats de coopération bilatéraux.

La capacité d’influence de la Suède est remarquable au regard de son poids démographique, militaire et politique au sein de la communauté internationale.

Un besoin d’alternative à la défense armée

Nous avons vu que l’alternative à la défense armée est possible, or elle est aussi nécessaire. En effet, la guerre et la militarisation ont tendance à constituer un “mode normal de gestion des crises”, et ce, alors même que le nombre de conflits a globalement diminué, contrairement à une idée largement répandue [voir

le graphe ci-dessus].

Malgré la baisse des dépenses militaires entre 2011 et 2012⁶, ces conflits contribuent à redéfinir, voire à créer de nouveaux adversaires et à inventer de nouveaux équipements militaires s'adaptant à ces changements.

Les drones, les armes chimiques dérivées de médicaments et les cybers virus sont les témoins les plus controversés de cette évolution⁷. Cependant il nous faut rappeler que l'article 51 de la Charte des Nations Unies oblige tous les états à épuiser tous les autres moyens pacifiques à disposition avant d'avoir recours à la menace ou à la force armée.

Sans renier l'efficacité et la légitimité de l'intervention armée dans certains cas, il est primordial de prendre conscience que les conséquences les plus néfastes de l'utilisation de la réponse militaire sont aussi les exactions sur la population civile, l'escalade de la violence, et les risques de transferts d'armes, sans compter que cette solution est parfois inadaptée et décalée par rapport aux objectifs. Ainsi :

*“Le mésusage [...] du renseignement [par la communauté américano-occidentale] interdit toute articulation rationnelle entre l'identification des menaces, leur anticipation, la connaissance des acteurs et de leurs méthodes et les actions destinées à les prévenir ou les neutraliser, dont la riposte militaire à grande échelle ne devrait constituer, compte tenu de ses impasses, que l'ultima ratio⁸ si toute autre forme de réponse à échoué”.*⁹

L'usage de la force est donc censé et doit rester le dernier recours des états en cas de crise. En dépit des nombreux débats sur la révision de la politique étrangère de la Suède¹⁰, il est primordial de rappeler que la résolution non violente des conflits, le contrôle démocratique des forces armées¹¹ et le respect du droit international doivent être considérés comme des priorités pour assurer un monde plus sûr.

Alice Vrinat
Volontaire à la Commission Justice et Paix
Juin 2013

Le traité pour le contrôle des armes : un succès mitigé

Mardi 2 avril 2013, les États membres des Nations unies ont adopté à 155 voix pour, 3 voix contre et 22 abstentions, un traité sur le commerce des armes qui vise à interdire aux États de transférer des armes classiques à d'autres pays si ces armes serviront à commettre ou à faciliter des génocides, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Le traité a été ouvert à signature et à ratification le 3 juin 2013, et entrera en vigueur après la ratification d'au moins 50 États.

Sans renier l'efficacité et la légitimité de l'intervention armée dans certains cas, il est primordial de prendre conscience que les conséquences les plus néfastes de l'utilisation de la réponse militaire sont aussi les exactions sur la population civile, l'escalade de la violence et les risques de transferts d'armes, sans compter que cette solution est parfois inadaptée et décalée par rapport aux objectifs.

Ce texte n'en constitue pas moins un pilier pour le contrôle du commerce le plus meurtrier et le plus lucratif de la planète. **A.V.**

1. Conesa Pierre, "Groupes armés non étatiques : violences privées, sécurités privées", Revue internationale et stratégique, 2003/1 n° 49, p. 157-164. DOI : 10.3917/ris.049.0157
2. http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2012/NA_2012-06-22_FR_B-ROUPPERT.pdf
3. Swedish Ministry of Foreign Affairs, National Strategy for Swedish Participation in International Peace-support and Security-building Operations, 23 mai 2008, <http://www.sweden.gov.se/sb/d/9807/a/1057974>.
- En 2010, la Suède menait la longue liste des donateurs avec un montant égal à 1% du revenu national brut 2010 (globalhumanitarianassistance.org)
5. <http://www.sida.se/English/About-us/our-fields-of-work/>
6. http://www.sipri.org/media/pressreleases/2013/pr_translations_13/PR_milex_fre
7. "Manière de voir" n° 126 - Décembre 2012 - janvier 2013
8. Lorsque tous les recours pacifiques et diplomatiques ont été épuisés et qu'il ne reste plus aucune solution raisonnable, on peut se résigner à utiliser la force pour imposer ses vues.
9. "Revue de Défense Nationale" n° 755, Paris, 12/2012
10. <http://www.euractiv.com/fr/europe-dans-le-monde/la-suede-pourrait-devoir-reconsi-analysis-519657>
11. <http://www.dcaf.ch/Publications/Democratic-Control-of-Armed-Forces2>